

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 26 mai 2014 à 19h08, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Monsieur Daniel Lauzon, maire suppléant.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

Absent : monsieur Sylvain Lemire, conseiller

Postes vacants : maire et conseiller district no 1

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation de la présente séance leur a été signifié par la greffière le vendredi 23 mai 2014 à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-05-159

RÈGLEMENT NO 437-28 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 modifiant diverses dispositions dont notamment les normes du logement bigénérationnel, la marge d'emprise doit être entretenue par le propriétaire, direction des eaux de pluie, l'implantation des bâtiments accessoires et des piscines;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-28 a été adopté lors de la séance tenue le 11 mars 2014; que le second projet a été adopté, lors de la séance tenue le 8 avril 2014 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prescrit;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 avril 2014.

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no 437-28 intitulé : « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437 ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-05-160

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 19h12.

ADOPTÉE

Daniel Lauzon
Maire suppléant

Me Jeanne Briand
Greffière

/vc
